

Département du Var

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de TOULON

-----  
Canton de ST CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-03

Nombre de Membres 13

Séance du 28 janvier 2021

En exercice : 13  
Présents : 13  
Exprimés : 13  
dont - - représentés

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER  
Réuni à l'Espace Provence – 14, Boulevard Jean Jaurès, sur la convocation  
et sous la présidence de Monsieur le Président

**OBJET :**

**MODIFICATION TARIFAIRE  
A LA FALQUETTE**

**Etaient présents** : MM BARTHÉLEMY – BAIXE  
MMES ALIMI – COURTIER - de PISSY – DUVAL- GUIROU – MANOUKIAN –  
NEVIERE - ORSINI – SAMAT – SCARSO – TROGNO

**Assistent** : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.  
Mme CONI – Directrice de la résidence autonomie

Vu le budget prévisionnel 2021,  
Vu le vote du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2020,  
Vu le rapport de tarification du Conseil Départemental du Var,

Monsieur Le Président propose d'accepter les tarifs issus du rapport cités ci-dessus :

Libellé	CA Retenu Année 2019	Budget Retenu Année 2020	Budget Retenu Année 2021
Capacité autorisée	74	76	76
Nombre de journées d'ouverture	365	366	365
Nombre de journées théoriques	27 010	27 816	27 740
Nombre de jours prévisionnels hébergement		27 301	27 203
Nombre de jours prévisionnels restauration		26 627	25 503
Taux d'occupation Hébergement		98.15%	98.06%
Taux d'occupation Restauration		95.73%	91.94%

Le nombre de journées estimé et le budget 2021 proposé, permettent de calculer le prix de journée 2021, ainsi :

	BP N-1	BP 2021 PROPOSE PAR CD 83
<b>Total brut classe 6</b>	1 164 248,27 €	1 171 599,81 €
<b>Recettes en atténuation de dépenses</b>	72 839,18 €	109 866,72 €
<b>Charges nettes à répartir</b>	1 091 409,09 €	1 061 733,09 €
<b>(+/-) Reprises de résultat</b>	30 000,00 €	
<b>Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs (a)</b>	1 061 409,09 €	1 061 733,09 €
<b>hébergement</b>	27 301	27 203
<b>restauration</b>	26 627	25 503
<b>hébergement (60,78 % du prix de journée moyen)</b>	22,64 €	22,75 €
<b>repas (39,22 % du prix de journée moyen)</b>	16,24 €	16,28 €
<b>Prix de journée moyen (a / nbre de journées hébergement)</b>	<b>38,88 €</b>	<b>39,03 €</b>

<b>Masse à répartir :</b>	<b>1 061 733,09 €</b>				
				Activité	Prix de journée
<b>Hébergement :</b>	<b>58,25 %</b>	soit	<b>618 459,52 €</b>	27 203	<b>22,74 €</b>
				Coefficient	
			Studio Type T1 26m <sup>2</sup> :	0,695	15.80 €
			Studio Type T1 31m <sup>2</sup> :	0,829	18.85 €
			Studio Type T1B 36m <sup>2</sup> :	0,963	21.89 €
			Studio Type T1B 39m <sup>2</sup> :	1,044	23.74 €
			Studio Type B T1 29m <sup>2</sup> couple :	1,044	23.74 €
				Activité	Prix de journée
<b>Restauration :</b>	<b>41,75 %</b>	soit	<b>443 273,57€</b>	27 203	<b>16,30 €</b>
				Coefficient	
			Repas midi arrondi :	64,46 %	10,50 €
			Repas soir arrondi :	35,54 %	5,79 €
			Repas soir arrondi :		5,80 €

Par conséquent les prix de journée par logement ainsi que les tarifs pour la restauration, sont les suivants :

#### TARIFS PAR LOGEMENT

TYPES DE LOGEMENT	PX JOURN. MOY.	COEF.	PRIX DE JOURNEE
<b>STUDIO TYPE T1 26 m2</b>	22,75 €	0,695	<b>15,80 €</b>
<b>STUDIO TYPE T1 31 m2</b>	22,75 €	0,829	<b>18,85 €</b>
<b>STUDIO TYPE T1 bis 36 m2</b>	22,75 €	0,963	<b>21,89 €</b>
<b>STUDIO TYPE T1 bis 39 m2</b>	22,75 €	1,044	<b>23,74 €</b>
<b>STUDIO TYPE T1 bis 39 m2 (couple)</b>	22,75 €	1,044	<b>23,74 €</b>

#### TARIFS POUR LA RESTAURATION

TYPES DE REPAS	PRIX REPAS
<b>DEJEUNER</b>	<b>10.50 €</b>
<b>DINER</b>	<b>5,80 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16.30 €</b>

**Résidents relevant de l'Aide Sociale :**

Le montant de la participation aux frais de repas des résidents **relevant de l'Aide Sociale** est proposé à :

- **5.25 €** pour le repas du midi
- **2,90 €** pour le repas du soir

Pour rappel la participation du Département du Var est égale à 50% des tarifs appliqués aux repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions tarifaires du Conseil Départemental qui permettent des recettes supplémentaires en exploitation dans le Groupe 1 à hauteur de 21 106,32 €.

ADOPTE les tarifs d'hébergement et de restauration pour 2021, tel que proposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme,

**Le Président**

Signature électronique

**Philippe BARTHÉLEMY**